

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES VENTES MOBILIER & OBJETS D'ART

FRAIS DE VENTE

VENTES JUDICIAIRES : 11,90 % HT soit **14,28 € TTC** en sus des enchères
VENTES VOLONTAIRES : 20.83 % HT soit **25 % TTC**
INTERENCHERES LIVE : 3 % HT soit **3.60 % TTC** ET en sus des enchères pour les lots volontaires uniquement
DROUOT LIVE : 1.5 % HT soit **1,8 % TTC** en sus des enchères pour les lots volontaires uniquement
Droit de suite aux artistes, passeport et toute autre formalité pour l'exportation à la charge de l'acquéreur

EXPOSITION AVANT LA VENTE

Les lots à vendre sont visibles à l'étude **sur rendez-vous si la vente se fait exclusivement en LIVE**.
Vous pouvez contacter **ARTUS ENCHÈRES**, Département Mobilier & Objets d'Art - Tel. : + 33 6 09 85 44 37 | +33 1 47 70 69 27 - Mail. : artus.art@artus-encheres.fr

MENTIONS PARTICULIÈRES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité d'**ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG**.
Les descriptions portées au catalogue ne sont que l'expression par **ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** de sa perception du lot et sont exprimées pour faciliter à l'acheteur sa perception et restent soumises à son appréciation personnelle.
Photographies non contractuelles. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

DÉFAUT DE PAIEMENT

Article 14 de la Loi du 10 juillet 2000 « A défaut de paiement par l'adjudicataire, après une mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du

vendeur. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommage et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

Après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10 % du prix d'adjudication, avec un minimum 250 €.

RETRAIT DES LOTS

Les enlèvements des lots vendus ne sont possibles qu'une fois que l'intégralité du prix soit payée (prix d'adjudication + frais (voir infra).

Suite à la vente, des journées de restitution seront organisées et les dates communiquées lors de l'envoi des bordereaux.

Les enlèvements s'effectueront soit à l'étude soit au garde-meubles uniquement sur rendez-vous. L'acquéreur devra se faire confirmer la localisation de ses achats dès l'adjudication prononcée.

Frais de gardiennage : La gratuité du garde-meubles est de 7 jours à compter de la date de la vente ; passé ce délai, des frais de stockage seront à la charge de l'acquéreur.

ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG acceptera de délivrer les biens à une tierce personne à la demande de l'acquéreur initial :

- Sur présentation des pièces d'identité de l'acheteur initial et de la tierce personne,
- Sur présentation du bordereau,
- Sur présentation du pouvoir (voir infra)

EXPÉDITION DES LOTS

L'envoi des lots achetés peut être organisé par **ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** à la charge et sous la responsabilité de l'acheteur (signature d'une décharge de responsabilité obligatoire).

C'est un service rendu par **ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** qui se réserve la possibilité d'y renoncer si les conditions légales ou pratiques présentent le moindre risque.

Les délais ne sont pas garantis et sont tributaires de l'activité de la Maison de Vente. Le coût de l'emballage et de l'expédition est à la charge de l'acheteur, le règlement à l'ordre d'**ARTUS ENCHÈRES**.

Les acheteurs sont invités à organiser eux-mêmes le transport de leurs achats si ces conditions ne leur conviennent pas.